

Montréal, le 18 septembre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Simon Turmel
Affaires juridiques Hydro-Québec
1001, boulevard Robert-Bourassa
16e étage Montréal (Québec) H3B 0B6

**OBJET : Demande d'autorisation de modifications au contrat
d'approvisionnement en électricité conclu entre le Distributeur et
Kruger découlant de l'appel d'offres A/O 2003-01
Dossier : R-4318-2025**

Cher confrère,

Dans sa lettre du 17 septembre 2026, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), demande à la Régie de l'énergie dans le dossier mentionné en objet, un délai supplémentaire pour le dépôt de son argumentaire, soit le 20 octobre 2026.

La Régie prend acte de la demande du Distributeur et lui accorde le délai supplémentaire.

La Régie demande au Distributeur de déposer son argumentation au plus tard **mardi le 20 octobre à 12h00**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/II